

Certification professionnelle poseur-agenceur de cuisines et salles de bain

Le détenteur du TC poseur-agenceur de cuisines et salles de bain, disposera des savoir-faire suivants :

- Décrypter un plan, réaliser un métré.
- Réaliser un devis, passer les commandes, réceptionner les livraisons.
- Organiser et planifier le chantier de pose.
- Connaître les principes de base des métiers annexes (plâtrerie, électricité, plomberie).
- Monter et installer des équipements : meubles, sanitaires, électroménager, plans de travail,..., conformément aux plans fournis.
- Réaliser les finitions prévues (peinture décorative, faïence,...).
- Procéder à la réception de chantier et gérer les SAV.

Source : Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

agenceur de cuisines et salles de bain vous permet de postuler à des postes comme Agenceur/euse, Chargé/e d'affaires, Menuisier/ère installateur

Informations clés :

Durée de la formation : 1 an

Accessible après : CAP

Nature du diplôme : Titre certifié AFPIA

Les débouchés

la formation Certification professionnelle poseur-

à des postes comme

Les établissements

- 2 établissements sur toute la France
- 2 établissements en formation continue
- 2 établissements en formation apprentissage
- 2 établissements en formation professionnalisation

logo

© www.metiers-foret-bois.org